Trente-neuvième Année — N 365 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 31 DÉCEMBRE

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

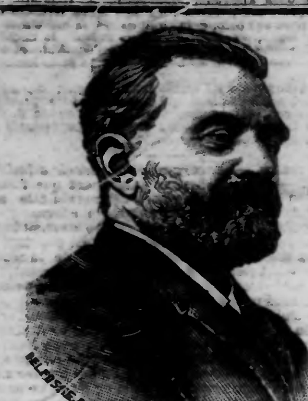

M. DE LANESSAN
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE
Révoqué par le ministre des Colonies

ROUBAIX, LE 30 DÉCEMBRE 1894

UNE DÉGRADATION

La prochaine dégradation militaire de Dreyfus me remet en mémoire la cérémonie lugubre à laquelle j'assistai il y a quelques années à l'arsenal de Brest. J'avais été chargé par le Préfet maritime de faire le cours de français aux sous-officiers qui se préparaient à l'examen d'entrée de Saint-Maixent.

Ils étaient là une douzaine de sergents de l'infanterie de marine, de braves garçons fort studieux que semblait amuser l'enseignement d'un jeune normalien, presque imberbe. Dès que l'adjudant avait commandé : « Fixe ! » pour mon entrée, et s'était retiré, ils sortaient comme d'une gaîne, de leur raideur professionnelle, et respiraient de ne se sentir plus sous la latte de fer de la consigne. C'était comme une sortie pour eux que cette séance avec un jeune pékin qu'ils trouvaient plutôt bienveillant, et qui n'ouvrait jamais le livre des punitions préparé sur la table. Nous causions comme des camarades et des contemporains.

Un matin, je venais d'arriver, l'adjudant était parti: mes sergents se regardaient. je voyais qu'il y avait quelque chose et qu'on n'osait pas trop enfreindre la consigne. Je fis d'un ton conciliant :

— Qu'est-ce que c'est?

C'était qu'il y avait ce matin-là précisément une dégradation dans la cour d'honneur du quartier. C'était un évènement qui passionnait tous les hôtes de la caserne, et mes sergents étaient désolés de se voir contraints de rester enfermés dans la classe de littérature tandis que les camarades avaient cet émouvant spectacle.

Il s'agissait donc de me demander si je consentirais, au lieu de faire le cours, à les accompagner dans un chéneau du toit, d'où l'on pouvait tout voir. C'était une partie de péripatétisme aérien qu'ils me proposaient. J'avais trop envie moi-même d'assister à la séance pour ne pas accepter. En dépit de tous les règlements et au mépris de ma dignité professorale, je me laissai guider par les escaliers étroits jusqu'à une lucarne du toit. Nous primes place dans les gouttières, et mes élèves m'abandonnèrent gracieusement la place d'honneur, celle où l'on pouvait s'arc-bouter contre un tuyau de cheminée.

Dans la cour, le tableau était émouvant. Toutes les troupes étaient rangées en un large carré comme pour une revue. Dans un coin, la musique jouait un air grave Puis les tambours battirent aux champs. Le soleil inondait de clarté poudreuse le grand vide que les rangs réguliers des soldats laissaient au milieu de la cour, et dans lequel se tenaits un groupe d'officiers.

Entre un piquet de soldats armés les deux condamnés apparurent.

C'étaient deux maraudeurs qui avaient dévalisé une cabane dans les champs.

Ils étaient envoyés en quelque prison et ils devaient être dégradés avant leur départ.

Sous le soleil éclatant, la cour avait un air de tristesse, avec ces groupements serrés des uniformes sombres de l'infanterie de marine.

Les deux coupables, sous bonne escorte, furent menés au centre. Un capitaine entouré d'un groupe d'officiers s'avança et lut aux condamnés leur sentence de dégradation leur signifiant qu'ils s'étaient rendus indignes de leur uniforme.

Un silence pénible planait sur la cour. Tous ces hommes s'étaient émus par la gravité de ces paroles et de cette justice implacable. Sur notre toit mes sergents avaient l'air fort affectés et échangeaient à demi-voix des réflexions qui se résumaient dans le mince désir qu'ils avaient d'être à la place des exécutés.

— J'aimerais mieux la mort !

Tous pensaient de même. Ces séances ont du moins un excellent effet, les soldats présents à cette humiliation prennent plus fortement conscience de leur honneur et de leur probité. Cette infamie publique est une leçon de droiture, de respect au drapeau.

L'officier qui avait lu l'arrêt fit un signe aux adjudants qui s'approchèrent des condamnés pour leur arracher les insignes de leur uniforme. Ceux-ci portaient un costume spécial coupé sur le patron ordinaire des autres; mais tous les accessoires, boutons, galons, passepoils étaient légèrement bâtis au fil pour pouvoir être enlevés aisément. Les boutons de cuivre, les passepoils, les numéros de régiments, les ornements jaunes de l'uniforme, tout fut rapidement arraché et jeté à terre.

L'un des deux condamnés se laissait faire avec l'air abattu. L'autre, au contraire, gardait un air goguenard et moqueur. Il tournait la tête de droite et de gauche, il regardait la cour, les rangs pressés de ses camarades comme s'il s'intéressait en curieux à cette cérémonie dont il était le triste héros. Il semblait braver ses spectateurs et ses juges.

Les sergents disaient:

— Quelle canaille ! il est à gifler ! Il faudrait lui donner six balles.

Quand on s'approcha de lui pour le dégrader et lui arracher ses boutons, il se prit à rire, fit signe qu'il n'avait besoin de personne, cassa lui-même les fils, tira sur les boutons, et les lança comme une balle de paume dans la direction des hommes de son régiment. Il était odieux.

Alors apparurent sous le porche les tricornes des gendarmes qui attendaient leur proie. Les deux dégradés furent ligottés, les mains au dos et le défilé commença. Escortés d'un piquet de déshonneur, ridicules et ignominieux avec leur uniforme sombre pareil à l'uniforme de service des forçats, avec leur képi dégarni de passe poils, et leur pantalon veuf de sa bande, grotesques dans ce complet bleu sombre, ils passèrent devant le front des troupes pour exhiber leur face honteuse devant les camarades assemblés. Ces grossiers gredins ne paraissaient pas gênés par cette promenade dégradante, qui faisait circuler sous les yeux de tous le spectacle humiliant de leur châtiment. Quand ils eurent fini leur chemin de la croix les soldats du piquet les remirent aux gendarmes, et les deux voleurs disparurent sous le porche sonore.

Nous quittâmes notre poste élevé, d'où nous ne pouvions entendre les réflexions qui s'échangeaient dans la cour, mais elles étaient toutes unanimement les mêmes, et le plus jeune de mes petits sergents la résumait apparemment :

— On est fier d'être honnête homme quand on voit cela !

A la place des deux obscurs voleurs à la conscience tannée et recuite, mettez un officier éclairé, instruit, plus capable de sentir et de souffrir, et dites si le supplice qui attend le coupable ne vaut pas mille morts. On a parlé des châtiments qui attendent et qui atteignent les traîtres dans les autres pays : chaux vive, pal, poix bouillante et mutilations. Le nôtre est pire. Devant la souffrance physique et les atroces tourments du corps, la grande voix de la pitié vient toujours chez nous se mêler à celle de l'indignation. Le dégradé assume toute l'horreur, tout le ridicule, toute la honte de sa situation.

Les punitions morales sont plus complètes et plus efficaces que les autres. Aucun sentiment étranger ne vient tempérer la haine et le mépris. D'aucuns ont trouvé indulgente la juridiction du conseil de guerre. Ils ont réclamé la mort : c'est qu'ils n'ont pas fait réflexion au sort de l'officier à qui l'on arrache son épée devant le drapeau et qu'on dégrade devant les rangs des défenseurs de la Patrie.

LÉO CLARETIE.

(Reproduction interdite.)

LA RÉVOCATION
DE
M. de Lanessan

Paris, 29 décembre. — Sur la proposition de M. Delcassé, ministre des colonies, M. Casimir-Périer a signé, ce matin, un décret aux termes duquel M. de Lanessan est relevé de ses fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Armand Rousseau, ancien député du Finistère, conseiller d'Etat, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, ancien directeur des colonies, est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine en remplacement de M. de Lanessan.

Cette mesure a été prise par le gouvernement sur la preuve acquise par lui que M. de Lanessan communiquait à des tiers des rapports et des documents officiels.

M. de Lanessan venait à peine de rejoindre son poste. Les dernières nouvelles signalaient son entrée triomphale à Hanoï.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine était venu en France il y a six mois pour se réhabiliter auprès du gouvernement central. Il était très attaqué; il s'est défendu de manière à pouvoir repartir avec toute la confiance des ministres. M. Dupuy avait été bienveillant, M. Delcassé s'était montré empressé; M. Casimir-Périer n'avait pas mis moins de netteté dans l'expression de sa confiance.

Voilà que tout change. M. de Lanessan trahissait-il, lui aussi?

Il est nécessaire que le gouvernement nous renseigne sans retard sur la valeur de ces pièces officielles, sur la nature des communications que faisait M. de Lanessan et sur les tiers que le gouvernement prenait pour confidents.

Nous devons supposer que les faits les plus graves sont cachés sous la surprenante détermination que vient de proposer le ministère et qu'a approuvée M. Casimir-Périer.

Les causes probables de la révocation

La révocation inattendue de M. de Lanessan soulève, comme bien on pense, de passionnés commentaires.

M. de Lanessan avait, comme on sait, emmené en Indo-Chine un brillant état-major dont il attendait les meilleurs services.

Au bout de quelque temps, soit que M. de Lanessan ne laissât point à ses collaborateurs l'initiative qu'ils croyaient nécessaire, soit que ses collaborateurs fussent envahissants et qu'ils voulussent jouer un rôle qui aurait diminué d'autant le rôle du gouverneur général, des dissentiments graves survinrent.

Successivement le général en chef des troupes d'occupation, M. Reste, et l'amiral Fournier furent renvoyés en France.

M. de Lanessan avait en France d'implacables adversaires, auxquels le général Reste et l'amiral Fournier ne manquèrent pas de fournir des armes. La *Liberté*, le *Temps* même et surtout les *Débats* firent contre le gouverneur général de l'Indo-Chine une campagne acharnée et qu'on n'a pas oubliée.

De son côté, le *Paris* menait en faveur de M. Lanessan une campagne très documentée et, à la Chambre, chaque fois qu'il vint à s'agir des actes du gouverneur d'Indo-Chine, M. Millerand produisit pour sa défense des arguments d'une précision telle que le gouvernement lui-même n'aurait pu en fournir de plus probants.

Au mois de mai dernier, M. de Lanessan revint en France et ses adversaires crurent d'abord à une disgrâce. Pourtant, il y a trois mois, en septembre, après de longues et nombreuses conférences avec le président du conseil, le ministre des colonies et le président de la République, M. de Lanessan regagnait l'Indo-Chine.

Il s'était donc défendu de manière à garder toute la confiance du gouvernement central; et, comme depuis son retour à son poste, il ne s'est signalé que par son entrée triomphale à Hanoï et, il y a trois jours, l'inauguration du chemin de fer de Lang-Son, ce ne peut être aux actes de son administration qu'il doit sa révocation. Les notes élogieuses parues ces jours derniers dans les journaux mêmes qui l'avaient le plus attaqué le prouvent surabondamment.

Paris, 29 décembre. — M. Canivet, dans le *Paris*, M. Millerand à la tribune, avaient énergiquement défendu M. de Lanessan contre les attaques dont il était depuis quelque temps l'objet.

Ce dernier avait-il fourni à ses amis ces pièces, ces dossiers confidentiels auxquels fait allusion le compte-rendu du conseil des ministres; il est probable que, dans les perquisitions opérées chez M. Canivet et au *Paris* par le commissaire Clément, on trouva, sinon des documents confidentiels, au moins des traces de ces documents.

Le gouvernement, intrigué par la précision des arguments fournis à la tribune par M. Millerand, a vu une corrélation entre ces traces et ces arguments, et il n'a pas hésité à frapper M. de Lanessan.

Comme on voit, le motif de la révocation de M. de Lanessan ne résiderait pas dans son administration de l'Indo-Chine : il est indirectement la victime des affaires de chantage qui sévissent sur la presse.

Parmi les documents communiqués à des tiers et dont le gouvernement a eu connaissance, il est possible qu'il s'en trouve témoignant que M. de Lanessan s'occupait au moins autant de ses intérêts privés que des intérêts de son gouvernement général.

M. de Lanessan n'aura pas eu le temps d'user le superbe costume qu'il se commanda rue de Rivoli avant sa première mise en route pour l'Indo Chine

Paris, 29 décembre. - Le successeur de M. de Lanessan au poste de gouverneur général de l'Indo Chine est M. Rousseau, conseiller d'Etat.

M. Rousseau, ancien ingénieur des Ponts-et-Chaussées, a été député du Finistère, directeur au ministère des travaux publics, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, en 1885.

M. Rousseau est surtout connu par le fameux rapport sur l'état d'avancement des travaux du canal de Panama qu'il fit en 1886.

On sait qu'il conclut, non à l'impossibilité de la création du canal, mais à de grandes difficultés pour y arriver.

Ce rapport fut tenu secret par le gouvernement qui fit voter ainsi l'émission des obligations à lots. M. Rousseau figura comme témoin au procès.

Depuis lors, il fut nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Paris, 29 décembre. — A l'issue du conseil des ministres, une dépêche a été envoyée à M. de Lanessan pour l'informer de la décision prise à son égard.

Paris, 29 décembre, 10 h. 30. — Voici quels sont, suivant la *Presse*, les motifs qui ont provoqué la révocation de M. de Lanessan, motifs indiqués dans le communiqué officieux par ces mots : « Pour avoir communiqué à des tiers des documents et des rapports officiels. »

A la suite de l'arrestation de Raoul Canivet, de nombreuses perquisitions eurent lieu chez lui à ses trois domiciles. Le commissaire aux délégations judiciaires y trouva non seulement des papiers se rapportant aux affaires de chantage, mais encore tout un volumineux courrier provenant d'Indo-Chine. Les lettres qui le composaient étaient toutes signées Lanessan.

Ces lettres furent examinées attentivement par M. Dopffer, qui crut de son devoir de les remettre au gouvernement. Le ministre de l'intérieur en prit connaissance, puis les communiqua ce matin à ses collègues, au conseil des ministres. Immédiatement la révocation de M. de Lanessan fut décidée et signée quelques heures plus tard.

M. de Lanessan est accusé d'avoir trahi la confiance du gouvernement en communiquant à un journal des documents confidentiels ayant l'importance de secrets d'Etat.

Le même journal croit en outre tenir de source certaine que M. Canivet était en correspondance suivie avec M. Joyeux, ancien chef de cabinet au ministère des colonies et chef de cabinet de M. de Lanessan.

Pas un courrier ne passait sans que ces deux personnages correspondissent en France. Enfin d'après des informations recueillies par notre confrère, des poursuites seraient probablement exercées contre M. de Lanessan; et il ajoute : « Dès son arrivée à Paris, l'ancien gouverneur de l'Indo-Chine aura à s'expliquer catégoriquement sur les faits qui lui sont reprochés. »

Si, comme sa révocation soudaine le fait croire, les preuves de sa culpabilité qui sont entre les mains du gouvernement sont formelles, le ministre serait, paraît-il, décidé à ne céder à aucune prière, à aucune influence : M. de Lanessan, comme fonctionnaire, serait alors cité en cour d'assises.

S'il faut en croire les renseignements qui précèdent, M. Boulloche, ancien résident supérieur, disgracié par M. de Lanessan, dont le retour récent coïncide avec la décision prise par le gouvernement ne serait pour rien dans cette mesure.

Paris, 11 heures. — Il se confirme que c'est au cours des perquisitions opérées chez M. Canivet que furent trouvés les dossiers confidentiels envoyés par M. de Lanessan pour aider la campagne menée en sa faveur et balancer la campagne ardente entreprise contre lui par les fonctionnaires avec qui il avait eu des démêlés et qu'il avait renvoyés en France.

On dit même qu'en outre de ces dossiers, on aurait saisi de longs articles écrits de la main de M. de Lanessan et critiquant le gouvernement et l'administration.

On va même jusqu'à dire qu'on aurait relevé la participation de M. de Lanessan dans les dépenses du *Paris*.

Quoi qu'il en soit, il y a déjà un certain temps que le gouvernement était au courant des agissements de M. de Lanessan ; mais il avait deux raisons pour différer jusqu'aujourd'hui cette révocation :

D'abord il voulait attendre la clôture de la session pour éviter des incidents parlementaires qui n'auraient pas manqué de se produire et qui auraient pu compliquer l'état des affaires; il espérait ensuite que le premier paquebot venant d'Indo-Chine apporterait quelques nouveaux plis à l'adresse de M. Canivet. Cette attente n'a pas été trompée.

Le dernier courrier apportait à M. Canivet un pli volumineux qui fut naturellement remis à M. Dopffer et communiqué par ce dernier au gouvernement. Dans ce pli M. de Lanessan demandait à M. Canivet de déterminer une action de la presse en faveur de la colonisation en Indo-Chine.

Jusqu'ici, rien à dire, mais M. de Lanessan mettait à la disposition de M. Canivet, pour aider à la campagne, une série de documents qui, outre le tort d'être confidentiels, avaient celui de n'avoir pas été communiqués au gouvernement et de déceler une politique personnelle loin d'être toujours d'accord avec celle que prescrivaient les intructions gouvernementales.

De plus, une circulaire récente de M. Delcassé enjoignait aux gouverneurs des colonies de ne communiquer à personne les pièces de service destinées au gouvernement.

Une mesure de rigueur s'imposait donc. Sans doute l'émotion causée par cette mesure sera un peu calmée d'ici la rentrée; il est certain néanmoins que soit M. Millerand, soit un député radical — parti auquel appartenait M. de Lanessan — soulèvera un incident.

En prévision de cet incident, les officieux disent déjà que dans les lettres précédentes de M. de Lanessan on aurait trouvé la preuve de son intrusion répréhensible dans les affaires du chemin de fer de Lang-Son. Cela promet de nouveaux orages pour la rentrée.

Paris, 29 décembre. — De la *Libre Parole* :

« Ce que l'on frappe en lui, ce n'est point l'administeur imprudent, gâcheur suspect; non, c'est unique nent le politicien ambiteux et roué, le trahisseur qui dénonçait en dessous les petits camarades et livrait des verges pour les battre. »

Paris, 29 décembre. — Le *Figaro*, à propos de la révocation de M. de Lanessan, dit que c'est la continuation du plan de M. Casimir-Périer, qui veut épurer la presse, l'administration, le Parlement.

« L'entreprise est louable, mais doit-on, si le déchet moral était retranché, sacrifié, ce qui restera de forces gouvernementales suffira pour constituer un personnel et un instrument de règne ? Il est possible que non, » conclut le *Figaro*.

Le *Figaro* fait connaître que M. Rousseau, le successeur de M. de Lanessan, a une grande fortune. Il est de grande taille, grisonnant, physionomie sympathique, l'œil vif, caractère bienveillant et avec cela plein de fermeté.

M. Rousseau vota à la Chambre contre la loi d'expulsion des princes.

ADRIANO LEMMI

CHEF SUPRÊME de la FRANC-MAÇONNERIE

Dans les scandales révélés par la presse italienne, touchant les documents de la Banque Romaine, et parmi la série d'enveloppes envoyée au président de la Chambre, renfermant le nom des acteurs du « Panomone », nous trouvons le nom d'Adriano Lemmi.

A côté du nom se trouve acculée la somme de 90,000 francs.

Qu'est-ce donc qu'Adriano Lemmi?

Tout simplement le Grand-Maitre Souverain Pontife de la Maçonnerie Universelle.

Cette compromission ne nous étonne pas, après les récentes révélations de M. D. Margiotta.

M. Domenico Margiotta appartient à une excellente famille italienne ; il était il y a quelques mois encore souverain grand inspecteur général 33e degré, du rite écossais ancien et accepté; propriétaire dans son pays où il est fort estimé comme homme privé et très goûté comme littérateur et comme poète.

Honnête homme avant tout, il se sentait écœuré en constatant l'improbité des hauts maçons; changeant de loge chaque fois qu'il y rencontrait un acte contraire à l'honneur.

M. Margiotta vient de donner sa démission complète de la Maçonnerie.

Voilà donc l'honnête homme qui nous dit ce qu'est Adriano Lemmi, le Souverain Pontife de la Maçonnerie Universelle.

Adriano Lemmi est né à Livourne (Toscane) le 30 avril 1822; il quitte cette province le 29 décembre 1843 sans que personne pût jamais savoir les vrais motifs qui l'y décidèrent.

Lemmi arrive à Marseille le 2 janvier 1844, ayant pour toute richesse 300 francs en poche et une lettre de crédit qu'il s'était fabriquée sur une feuille de papier à en-tête de la maison Falconnet et Cie.

Il se sert de cette lettre pour faire des dupes.

Ayant su capter la confiance d'un docteur Grand-Boubagne, il le vole audacieusement.

Il est condamné, pour ce fait, par le tribunal correctionnel de Marseille, en *audience du 22 mars 1844, à 1 an et 1 jour de prison, aux dépens avec contrainte par corps et à 5 ans de surveillance de la haute police après l'expiration de la peine.*

A sa sortie de prison, il se réfugie à Constantinople où il se fait circoncire, devenant juif de fait le 14 janvier 1846. Là, avec un de ses nouveaux coreligionnaires, Abraham Maggioro, il se livre à la cabale.

Il fut initié à la Franc-Maçonnerie vers 1848.

Depuis cette époque, Lemmi a fait du chemin. Cela l'humilie, maintenant, d'avouer les professions de bas étage qu'il a été réduit à exercer à Stamboul, depuis qu'il est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

C'est à partir de cette époque que commence, d'après M. Margiotta, sa vie révolutionnaire avec Mazzini et Kossuth ; et aussi sa grande vie de voleur, de faussaire et d'assassin.

Chargé de la fourniture des ambulances italiennes, Lemmi se transporte à Genève, d'où il encaisse d'une part la bonne monnaie et paie en faux chèques d'autre part.

Sur le point d'être arrêté, il se sauve à Malte.

Il est, de ce nouveau fait, condamné par contumace par la justice helvétique.

Ce sont ses premiers vols en grand ! Le petit voleur de Marseille, ayant progressé, a voulu se faire une renommée aussi comme faussaire.

Lorsque la mort du duc de Parme, Charles III, fut votée à Londres, moins la voix du F∴ *Félix Pyat*, qui opinait pour la mort du duc de Modène, Lemmi *fut l'émissaire secret des conjurés.*

C'est lui qui arma le bras de l'assassin. Il avait fait confectionner un mannequin sur lequel il enseigna la manière de donner les coups de poignard les plus terribles. — On tira au sort l'assassin, nous raconte M. Margiotta. Adriano lui dit :

« C'est aujourd'hui la fête des Jésuites et des Nonnes; *ils célèbrent l'apparition d'un ange à leur Madone pour lui annoncer le Messie et qu'elle en serait mère.* Eh bien, mon frère, moi, je t'annonce que tu seras le Messie de la Révolution à Parme. Je te consacre libérateur des opprimés, sauveur des hommes aujourd'hui tyrannisés. Frappe le despote sans que ta main tremble. Notre Dieu, qui n'est pas celui des prêtres, *te protégera !* »

Le surlendemain, Charles III était assassiné.

La tentative d'assassinat sur le cardinal Antonelli, 12 juin 1855; l'assassinat de Filippo Carabi en 1861 ; la tentative d'assassinat sur Fernand II par le soldat Agésilas Milano; son empoisonnement et sa mort le 22 mai 1859; l'assassinat du colonel Antoni, dont le seul crime était d'avoir publiquement déclaré que la mort de Charles III était due à la Franc-Maçonnerie ; l'assassinat du général de police Maniscalio; l'assassinat du général de Pimodan sont autant de crimes à la charge de Lemmi.

S'il ne fut pas la main qui frappa, il fut l'instigateur du crime.

Le fait est établi par la conservation des pièces confidentielles, secrètes, des archives maçonniques.

La fortune de Lemmi s'était augmentée d'autant.

Le gouvernement italien possédait une copie officielle authentique du jugement du 22 mars 1844. Ennuyé de voir la preuve de son indignité subsister, il s'entendit avec le F∴ Crispi pour la faire disparaître. Ce fut Miss Diana Vaughan, l'implacable adversaire de Lemmi, qui déjoua cette manœuvre en s'en emparant.

Cette pièce coûta à Miss Vaughan 30,000 fr.

Miss Diana Vaughan, digne compagne de lutte de M. Margiotta contre Adriano Lemmi, était il y a peu de temps encore grande-maitresse du Parfait-Triangle *Phébé-la-Rose* de New-York.

Fille de père et mère protestants, elle consacre sa fortune, qui est considérable, à faire le bien.

M. le chanoine Mustel, directeur de la *Revue catholique* de Coutances, en fait l'éloge, tant au point de vue de ses actes généreux, que de sa charité.

Miss Vaughan vient, elle aussi, de donner sa démission complète et irrévocable de la Maçonnerie, écœurée de ce qu'elle y a vu, préférant se renfermer dans la retraite, abdiquer tout rôle désormais, tout en conservant, dit-elle, ses croyances inébranlables, hostiles au catholicisme. Son témoignage contre Lemmi n'en est que plus précieux.

Dans une petite poésie, datée d'Orléans 13 août 1893, miss Diana Vaughan présente ainsi Adriano Lemmi.

« Môssieu Lemmi »

De Livourne ou Stamboul, à qui revient la honte
D'avoir produit Simon, l'être à jamais flétri,
Qui, vivant de la boue, est fier quand son flot monte ?
Livourne l'a vu naître, et Stamboul l'a pétri.
Il débute en volant le docteur Grand-Boubagne;
Puis, il apprend des juifs l'art d'esquiver le bagne.
Son âme est un égout qui corromprait un saint.
Lâche, avare et fripon, plus vil et plus plat qu'un pitre,
L'affront glisse sur lui, comme l'eau sur la vitre ;
On peut lui dire tout : juif, voleur, assassin !

Voilà le Souverain Pontife de la Maçonnerie universelle, le chef à qui les loges françaises doivent l'obéissance, l'homme qui au lendemain de son élection prononçait ces paroles :

« Si je n'étais Italien, je voudrais être Prussien. J'ai deux haines au cœur : Dieu et la France ».

Etonnez-vous maintenant que le *Progrès*, l'*Avenir* et les autres feuilles maçonniques n'aient pas encore dit à leurs lecteurs que Lemmi était personnellement compromis dans les scandales italiens.

EXÉCUTION CAPITALE
à Châlon-sur-Saône

Châlon-sur-Saône, 29 décembre. — L'exécution de Mazué, condamné pour avoir assassiné trois bûcherons à Saint-Sorlin, a eu lieu ce matin sur la place Rondo, en face de la prison.

Depuis hier soir, une foule innombrable de curieux stationne sur la place. Les femmes sont en majorité. Quelques-unes portent leur enfant sur les bras. Les toits sont couverts et les fenêtres garnies de monde. Rue des Places, en face de la guillotine, se dressent de véritables pyramides humaines.

Le service d'ordre est considérable; les troupes ont peine à contenir la foule. La neige tombe à flocons.

A sept heures, MM. Mignard, directeur de la circonscription pénitentiaire ; Abord, procureur de la République; Perrault, défenseur de Mazué; Panchard, aumônier de la prison ; Deibler et ses aides ainsi que le greffier, en tout quinze personnes pénètrent dans la cellule du condamné.

Mazué dormait. Le directeur le réveille et lui dit : « Mazué, il faut avoir du courage.»

— Oh ! on en aura, répond Mazué d'une voix calme. Il s'habille rapidement ; il boit un grand verre de rhum, allume une cigarette et remercie son défenseur du concours qu'il lui a prêté et des démarches qu'il a faites en vue d'obtenir sa grâce.

Pendant la toilette, le condamné dit à son défenseur : « J'ai oublié un cigare dans ma cellule, je vous prie d'aller le chercher.»

Puis se ravisant, il reprend : « C'est inutile, je ne pourrais pas tout fumer à la fois ».

Ces paroles étaient dites sans forfanterie, mais avec le plus grand calme.

Mazué a remercié ses gardiens ; il n'a rien dit pour sa famille.

La porte de la prison est ouverte. Mazué s'avance d'un pas résolu. Il est souriant et fume sa cigarette. Il monte sans aide dans la voiture dans laquelle l'aumônier se place auprès de lui.

Quand la voiture arrive auprès de la guillotine, il s'établit un profond silence. Les gendarmes mettent sabre au clair et la troupe s'aligne.

Mazué descend à reculons de la voiture, sans faiblesse; il s'avance vers la guillotine sans la regarder.

Arrivé devant l'échafaud, il s'arrête, embrasse l'aumônier sur les deux joues, puis le crucifix que lui présente le prêtre.

Le condamné est très pâle, mais très droit. Il ne tremble pas ; son sang-froid étonne tous les assistants. Deux aides le saisissent et le couchent sur la bascule. Le couperet glisse, la tête tombe. A ce moment, de nombreux bravos retentissent dans la foule. Il est 7 heures 15 minutes.

Après l'exécution, quelques femmes se sont approchées de la guillotine avec quelques curieux pour chercher à apercevoir la tête du supplicié dans le panier.

Le panier est placé dans le fourgon qui part aussitôt au grand trot pour le cimetière, escorté par la gendarmerie. La famille n'a pas réclamé le corps.

CE QUI SE PASSE A MADAGASCAR

Paris, 29 décembre. — Nous sommes allés voir ce matin un grand industriel qui arrive de Madagascar et qui a bien voulu nous donner d'intéressants renseignements sur ce qui se passe là-bas.

Sans autre commentaire, nous lui laissons la parole :

Les Hovas ne croient pas à l'expédition

Les Hovas ne croient pas à cette expédition qu'on leur annonce toujours depuis Richelieu. Nos préparatifs belliqueux ne les émeuvent guère. *Il faut dire que ce qui s'est passé en 1885 justifie bien leur incrédulité.*

A cette époque, en effet, tout était prêt de notre côté; il n'y avait qu'un pas de plus à faire pour briser la résistance des Hovas, lorsque l'amiral Miot reçut de M. de *Freycinet l'ordre* d'obtenir un traité « quelconque » et de terminer les hostilités.

Or, lorsqu'on établit *très hâtivement* ce traité, on omit *volontairement ou non* dans le texte malgache le mot *protectorat*.

C'est sur cette omission que se fondent aujourd'hui les Hovas pour résister à nos exigences.

La légèreté inqualifiable — est-ce bien légèreté qu'il *faut dire?* avec laquelle a été dressé ce document donne le bon droit, au moins en apparence, à ces gens qui ne sont d'ailleurs ni faux, ni cruels, ni perfides, comme vous pourriez le croire, mais qui sont plutôt doux et paisibles.

Seulement comment voudriez vous que leurs ministres acceptassent une garnison française à Tananarive ? Ils soulèveraient une réprobation unanime, ils seraient renversés aujourd'hui et empoisonnés demain.

La tante de la reine

Entre deux maux, ils ont choisi le moindre et ils préfèrent marcher contre l'étranger que périr dans un corridor obscur du palais de la reine.

Celle-ci qui est à la tête du parti patriote, est d'ailleurs très soutenue, très poussée par sa tante, femme de tête et d'énergie qui joue dans la coulisse un rôle considérable et qui est un peu la duchesse de Montpensier de cette ligue.

M. Le Myre de Vilers, qui connaît les Hovas de longue date et qui, par suite, ne se faisait point d'illusion sur le succès de sa mission, a vainement tâché d'effrayer les ministres. Ces derniers, même s'ils arrivent à croire à l'expédition, n'oseront pas heurter le sentiment populaire en accédant à nos sommations.

Le rôle exact des Anglais

Quant au rôle exact joué là-bas par les Anglais, soyez convaincu que vous l'avez beaucoup trop dramatisé.

A Madagascar, comme partout, des mercantis veulent faire des affaires : mais c'est uniquement dans ce but qu'ils ont vendu des fusils aux Hovas.

J'ajoute que si ceux-ci ne nous aiment guère, ils aiment peut-être encore moins les Anglais, lesquels n'ont aucun accès dans leurs conseils.

L'armement des Hovas

Les Hovas sont mal armés, ils ont des fusils de tout calibre, mais même s'ils possédaient de bonnes armes, il est clair que le succès de l'expédition française ne peut être douteux.

Dangers à éviter

Il y a toutefois quelques dangers à éviter :

Avant tout, il ne faut pas expédier nos troupes là-bas avant le mois de mai. Les embarquer dès le mois de mars, comme on l'a dit, serait une imprudence, car à cette époque les fièvres feraient des ravages parmi nos hommes.

Le second danger à signaler consiste dans la tactique que les Hovas vont très probablement suivre : ils se réfugieront dans l'intérieur du pays. Or, il est toujours fort grave pour une armée d'envahissement de pénétrer dans l'intérieur d'un pays au climat duquel elle n'est point habituée, surtout quand il lui est impossible de se ravitailler.

Sans parler de cette terrible campagne de Russie qui a englouti les trois quarts de la grande armée, et pour citer un exemple tout récent, voyez ce qui s'est passé au Dahomey.

En voulant poursuivre Béhanzin qui s'était jeté dans la brousse, le général Dodds a constaté qu'il perdait son temps et éreintait vainement ses hommes. C'est alors qu'il a fait proclamer roi un parent de Béhanzin et que celui-ci s'est rendu.

Or, il sera de même à Madagascar, lorsque les Hovas comprendront que c'est sérieux cette fois, ils n'engageront pas la lutte et après l'occupation par nos soldats de Tananarive, ils se réfugieront dans l'intérieur du pays en entraînant avec eux tous les troupeaux de bœufs qu'ils rencontreront sur leur passage.

Si nos troupes les pourchassent, elles ne trouveront rien, ce qui s'appelle rien pour leur nourriture et celle de leurs mulets, et quelles routes !... ce sont des sentiers dont le plus large a soixante centimètres.

Il faudra qu'elles se ravitaillent par leurs propres ressources, ce qui ne sera pas commode.

Le général Duchesne ferait peut-être plus sagement d'imiter le général Dodds et de faire proclamer une autre reine.

Quant à faire œuvre de colonisation, certes, nous le pouvons et je le souhaite, car on peut obtenir là-bas sous *ce rapport de grands résultats. Mais c'est à la condition sine qua non* qu'au lieu d'envoyer à Madagascar des fonctionnaires ignorants qui commettront fautes sur fautes, on reviendra à nos anciennes traditions et qu'on confiera *cette mission à de grandes sociétés comme fut jadis la* Compagnie des Indes.

LA GUERRE ENTRE LA CHINE & LE JAPON

Londres, 29 décembre. — Les journaux publient ce matin la dépêche suivante datée de Shanghaï, 20 :

« Kung-Chou-Shuang, frère du ministre de Chine à *Paris et à Londres, accusé de lâcheté en présence de* l'ennemi, a été mandé à Pékin par l'empereur ; il sera, selon toute vraisemblance, torturé et mis à mort.

» Le gouverneur de Shantung a envoyé au Tsung-Li-Yamen un nouveau rapport accusant de lâcheté, de négligence et impéritie l'amiral Ting, le général Weh et plusieurs autres officiers généraux.

» A la suite de ce rapport, un décret impérial a ordonné *l'arrestation immédiate et le châtiment des coupables.* »

Horrible vengeance

Shanghaï, 29 décembre. — Les autorités chinoises ont cruellement torturé et mis à mort, sans jugement, les deux étudiants japonais inculpés d'espionnage, que le consul américain leur avait remis sur l'ordre de M. Gresham, ministre d'Etat américain.

Les Chinois avaient solennellement promis que les deux jeunes gens ne seraient point torturés, et qu'ils ne seraient point exécutés sans un jugement régulier.

L'intervention des Etats-Unis

Washington, 29 décembre. — On n'est pas sans quelque appréhension, dans les cercles diplomatiques sur la façon dont le Japon accueillera la désignation de M John Foster, plénipotentiaire adjoint par les Etats-Unis à ceux de la Chine, pour traiter de la paix avec le mikado.

La nouvelle d'un projet d'alliance offensive et défensive sino-japonaise a été habilement répandue par la Chine et les partisans de l'intervention afin de justifier aux yeux des naïfs l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires de Chine.

Londres, 29 décembre. — Télégramme de Washington au *Times* de ce matin :

« Le ministre de Chine à Washington dit que son gouvernement est disposé à payer une indemnité de guerre au Japon, *mais qu'il n'accordera aucune cession* de territoire.

» On conclut de ce langage que la Chine se propose de résister par tous les moyens diplomatiques dont elle peut disposer aux demandes du Japon. »

La protection des Européens

Les commandants des navires anglais et allemands qui se trouvent dans les eaux chinoises ont conclu une entente concernant la protection réciproque de leurs nationaux.

Les pertes japonaises

Certains journaux japonais donnent des indications qui prouvent que les pertes de l'armée japonaise ont été plus grandes que ne l'avouent les rapports officiels.

Ainsi le *Piji-Shimp* parle de 58 fournées (*sic*) de blessés qui sont arrivés à Ujina.

Un autre annonce que 20,000 malades sont rentrés de la Corée depuis le commencement de la guerre. La dysenterie a fait dans ces troupes de grands ravages, et il y a certainement parmi les rapatriés plus de malades que de blessés.

NOUVELLES DU JOUR

Les légionnaires condamnés dans le procès de Panama

Paris, 29 décembre.— On lit dans le *Temps* :

« L'action disciplinaire intentée contre les légionnaires condamnés par la Cour d'appel dans le procès de Panama, suspendue par le grand chancelier de la Légion d'Honneur, par suite de la non-notification du jugement concernant M. Ferdinand de Lesseps, reprend son cours, comme conséquence du décès de ce dernier.

» La commission d'enquête prescrite à cet effet par l'article 5 du décret du 14 avril 1874 a été constituée et fonctionne actuellement. »

Cette information est exacte. Ce que le *Temps* ne dit pas et ce que nous croyons savoir, c'est que les légionnaires qui n'ont bénéficié d'un non-lieu dans le procès du Panama que grâce à la prescription, viennent d'être rayés des cadres de la Légion d'honneur.

De ce nombre sont : MM. Charles de Lesseps, Eiffel, baron Cottu, etc. Quant à *M. Ferdinand de Lesseps*, la radiation aurait été faite, non par suite de décès, mais pour le motif que nous venons d'indiquer.

L'affaire des chemins de fer du Sud de la France

Paris, 29 décembre. — M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de M. Flory, expert, agissant en vertu d'un mandat de M. de Cosnac, a opéré ce matin, au siège social de la Compagnie des chemins de fer du Sud, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, la saisie des livres de cette Compagnie.

Mais il en manquait un certain nombre, notamment le livre concernant les mouvements des fonds. M. Bernard a fait des recherches pour les retrouver.

La *Patrie* dit qu'indépendamment des personnages politiques qui se trouveraient impliqués dans cette affaire, un journaliste y aurait également un rôle qui pourrait motiver à bref délai son arrestation.

Paris, 29 décembre.— *M. Bernard, qui a perquisitionné* aujourd'hui au siège de la Compagnie des chemins de fer du Sud, avait été chargé, il y a quelques jours, d'une enquête parlementaire.

M. Bernard ne s'était livré qu'à des investigations sommaires, mais le résultat a suffi pour que M. de Cosnac fût chargé de suivre officiellement l'affaire avec mandat de la conduire le plus rapidement possible.

Des perquisitions vont être *faites incessamment*, si elles ne l'ont déjà été, chez des entrepreneurs dont quelques uns habitent la province.

Le parquet, qui tient à établir au plus vite la responsabilité des administrateurs pour s'assurer de leur personne, faciliterait, croit-on, les révélations concernant les personnalités déjà visées.

L'affaire Lalou-de Bauffremont

Paris, 29 décembre. — M. Lalou fait dire par une agence qu'il n'a jamais eu aucun rapport ni aucune contestation avec Mme la princesse de Bauffremont et qu'on n'a jamais été perquisitionner chez lui.

M. Alexandre Dumas promu grand-officier de la Légion d'honneur

Paris, 29 décembre. — Le ministre de l'instruction publique est allé remettre, hier, à M. Alexandre Dumas, la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur.

M. Leygues, qui ne pouvait, cette année, disposer de cette croix et qui désirait cependant que l'auteur de l'*Etrangère* fût élevé à la dignité de grand-officier, s'était adressé à M. Casimir-Perier qui pouvait disposer d'une plaque de la Légion d'honneur et qui s'empressa de s'en désister en faveur du ministère de l'instruction publique.

M. Alexandre Dumas a été fort ému de la démarche de M. Leygues.

L'illustre auteur des *Trois Mousquetaires* mourut simple chevalier : son fils est plus heureux.

Deux religieuses décorées

Paris, 29 décembre. — Sœur Marie-Angélique Jolivet et sœur Agnès-des-Anges, attachées aux hôpitaux de la marine, viennent d'être décorées de la Légion d'honneur.

Les réceptions dans les ministères à l'occasion du Nouvel An

Paris, 29 décembre. — Comme chaque année à pareille époque, les différents ministères ont reçu le personnel de leur administration.

La mort de M. de Grandmaison compagnon de voyage du prince H. d'Orléans

Paris, 29 décembre. — La mort de M. Jean de Grandmaison, compagnon de voyage du prince Henri d'Orléans, est confirmée. Voici dans quelles circonstances a eu lieu cet événement :

Deux voyageurs se trouvaient à Haïphong et les deux compagnons de voyage déjeunaient gaiement, lorsque M. de Grandmaison se sentit un peu indisposé, mais si légèrement qu'il ne fit qu'en rire.

Après le repas, il se rendit seul au Consulat de France, le prince d'Orléans ayant d'autres courses à faire.

Au Consulat, il attendait la personne qu'il était venu visiter lorsqu'on le vit porter la main à sa gorge et tomber mort.

On prétend qu'il a succombé, non à la rupture d'un anévrisme, mais à une de ces maladies foudroyantes qui sont, hélas ! trop fréquentes dans ce pays.

On ramena le prince au domicile du prince Henri d'Orléans dont la douleur, quand il aperçut le cadavre du malheureux jeune homme, faisait peine à voir.

La dépouille mortelle de M. Jean de Grandmaison va être ramenée en France par le prochain paquebot.

C'est hier, à midi, qu'un délégué du ministre des affaires étrangères est venu apporter à M. Georges de Grandmaison la fatale dépêche.

Tous ceux qui ont connu le défunt sont plongés dans la tristesse. Il laisse autour de lui d'unanimes regrets : en effet, son caractère affable, sa bonne humeur inaltérable l'avaient fait aimer de chacun: il avait absolument le caractère aventureux de son père.

Sous officier de cavalerie, il avait renoncé à la carrière militaire pour embrasser la carrière d'explorateur, et il entreprenait son premier voyage qui s'est terminé de la lugubre façon que l'on sait.

M. Jean de Grandmaison était âgé de 27 ans.

Paris, 29 décembre. — Le frère de l'explorateur, M. de Grandmaison, député de Saumur, a été d'autant plus cruellement frappé par la nouvelle de cette mort, qu'il avait reçu, hier matin même, une lettre dans laquelle le voyageur lui annonçait qu'il était en bonne santé.

Paris, 29 décembre. — Le prince Henri d'Orléans va rentrer en France par le prochain paquebot ramenant lui-même le corps de son compagnon de voyage, M. de Grandmaison.

Intéressantes expériences navales

Paris, 29 décembre. — Des expériences navales très intéressantes, consistant à surprendre inopinément les postes de la défense mobile, ont lieu secrètement, dit le *Gaulois*, sur divers points du littoral océanique.

Dans la Manche et dans les baies de Morbihan et de Beauvoir, des cuirassés et croiseurs détachés de l'une des divisions de l'escadre du Nord ont tenté la nuit de forcer certaines passes.

Mais les escadrilles de torpilleurs — on doit le constater à leur louange — faisaient bonne garde, et par leur vigilance et leur rapidité dans l'attaque, ont repoussé et même capturé des unités de combat.

Les ports de Panama et de Colon

Colon, 29 décembre.— Les ports de Panama et de Colon ne sont plus des ports libres; les marchandises seront frappées d'un droit de douane de 10 0/0 à partir du 1er janvier 1895.

La Compagnie du canal de Panama et celle du chemin de fer de Panama protestent contre ce nouvel état de choses.

La grève des tisseurs de Roanne

Roanne, 29 décembre. — Les démarches en vue d'arriver à une entente, faites par le juge de paix, n'ont pas abouti. Les patrons refusent de traiter avec le syndicat et les ouvriers *ne veulent pas nommer d'autres mandataires.*

La continuation de la grève a été votée dans une réunion dans laquelle M. Guesde a pris la parole.

D'autre part, la chambre syndicale du tissage de Saint-Etienne publie une note dans laquelle il est dit :

« Devant la situation qui nous est faite de la part de nos fabricants, devenus riches à nos dépens, vous comprendrez le devoir qui vous incombe : vous sortirez du sommeil léthargique dans lequel vous êtes plongés depuis un certain temps, et par un réveil émancipateur vous répondrez nombreux à l'appel que vous adresse le Syndicat de la concentration ouvrière du tissage. »

Le naufrage de l'« Alexandre III »

Anvers, 29 décembre. — Une dépêche arrivée de Cuxhaven annonce que le steamer *Hilma Bismarck* est entré dans ce port ayant à bord six naufragés du steamer *Alexandre III*. Il manque encore dix hommes de l'équipage et un passager dont on n'a plus eu de nouvelles. Il est probable qu'ils auront péri.

Deux anarchistes

Paris, 29 décembre. — M. Cochefert, chef de la sûreté, a fait hier soir une perquisition chez les frères Dautrey, les assassins de Mme Charles, au Palais-Royal.